



Quel degré d'harmonisation du droit des brevets en Europe:
Jurisprudence France - OEB
Convergences et divergences

Les conditions de brevetabilité (art. 54-57 CBE, L611-11 à L611-15 CPI)

Pr. Jacques Raynard
Pr. Université Montpellier et CEIPI

Quel degré d'harmonisation du droit des brevets en Europe:

Jurisprudence France OEB - Convergences et divergences - Les conditions de brevetabilité – J.Raynard

- I.- La jurisprudence française placée sous influence de la jurisprudence des chambres de l'OEB
- II.- La jurisprudence des chambres de l'OEB reste parfois immature en regard de la jurisprudence nationale

Quel degré d'harmonisation du droit des brevets en Europe:

Jurisprudence France OEB - Convergences et divergences - Les conditions de brevetabilité- J.Raynard

- I.- La jurisprudence française placée sous influence de la jurisprudence des chambres de l'OEB

A.- Les raisons d'être de cette influence

- considérations historiques
- considérations de politique législative
- considérations de sociologie judiciaire

B.- Les manifestations de cette influence

Une influence certaine

Avec des nuances

Quel degré d'harmonisation du droit des brevets en Europe:

Jurisprudence France OEB - Convergences et divergences - Les conditions de brevetabilité- J.Raynard

- I.- La jurisprudence française placée sous influence de la jurisprudence des chambres de l'OEB
- II.- La jurisprudence des chambres de l'OEB reste parfois immature en regard de la jurisprudence nationale
- Ex. 1: le contrat
- Ex.2: le « droit de priorité »